

Délibération du Conseil Municipal

D.2020.09.18- 02

ACTE : 3.2.2

Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt et le 18 septembre à 18 h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, BOURCIER, DENIS, GAUCHET, LARONDE, MAZILLE, NEGRE
MRS BADO, CAM, GERVAIS, LE MOING, MERIC, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : /

Excusé / Absent : M. BAÏADA,

Secrétaire : M. ZULIAN

Date de la convocation : 14/09/2020

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 14

- ❖ **OBJET** : SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LES AMIS DE LAUZERTE » POUR LA VENTE DE LIVRE DE M. BRASSIER.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que par le passé la commune, à différentes reprises, a acheté des livres de Patrice Brassier, un auteur local, pour les offrir lors de cérémonies officielles.

A ce jour la commune dispose d'un stock important de livres et souhaite s'en séparer.

L'association des Amis de Lauzerte, qui anime une exposition photo, se propose de vendre ces livres pendant ses permanences.

La vente des livres se ferait à un tarif forfaitaire de 10 € et l'association reverserait à la commune la somme de 8 €

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec l'association 'Les Amis de Lauzerte » fin de formaliser cette opération.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** : Approuve les termes de la convention
- **AUTORISE** : MONSIEUR le Maire à signer la convention entre la Mairie et l'Association « Les Amis de Lauzerte"
- **CHARGE** : des formalités nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.


le Maire
François LE MOING

Les Amis de Lauzerte

Jean-Claude Martinez
Président
lesamisdelaузerte@gmail.com
06 32 371 171

Convention entre l'association 'LES AMIS DE LAUZERTE' et la mairie de LAUZERTE.

Article 1 : le présent document a pour but de décrire le partenariat entre l'association 'Les Amis de LAUZERTE' et la mairie de LAUZERTE.

Article 2 : la mairie de LAUZERTE propose de faire un don de livres à l'association 'Les Amis de LAUZERTE'.

Article 3 : Ces livres correspondent aux ouvrages de Mr Patrice BRASSIER en possession de la mairie de LAUZERTE sous les titres suivants :

'Les soldats du feu' en 20 exemplaires.

'Chroniques Lauzertines » en 40 exemplaires.

'Enfants trouvés' en 20 exemplaires.

Article 4 : l'association 'LES AMIS DE LAUZERTE' s'engage à proposer ces livres à la vente lors de ses manifestations.

Article 5 : le prix de ces livres sera proposé à 10 euros l'unité.

Article 6 : l'association 'LES AMIS DE LAUZERTE' restituera à la mairie de LAUZERTE la somme de 8 euros sur la vente d'un livre.

Article 7 : le règlement à la mairie se fera au début de chaque année civile sur la base des ventes effectuées l'année précédente. L'association présentera un état récapitulatif et la commune effectuera un titre correspondant à ce montant.

Article 8 : le responsable en cas de litige reste le Président de l'association.

A LAUZERTE, le

Le président de l'association



Mr le maire de LAUZERTE

